

Certificat Complémentaire Plongée Profonde et tutorat

Trébeurden

5 mois

Juin



140 h en centre de formation
56 h en entreprise



Alternance

Prérequis

Les exigences préalables requises pour accéder à la formation prévues à l'article D. 212-44 du code du sport sont les suivantes :

- Être admis en formation au diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité "perfectionnement sportif", mention « plongée subaquatique » après le 1er juillet 2017 ; ou être titulaire du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité "perfectionnement sportif", mention « plongée subaquatique » à jour du recyclage, délivré après le 1er juillet 2017.
- Justifier d'une expérience de vingt plongées en milieu naturel à une profondeur au-delà de 40 mètres réalisée dans une période de cinq années précédant l'entrée en formation, au moyen d'une attestation délivrée par le directeur technique national de la Fédération française d'études et de sports sous-marins.

Tarif

Frais d'inscription à la formation :
▪ 30 €

Coût pédagogique :
Financiers FC (OPCO, employeur, etc.) : 13,00€/h
▪ Autofinancement : 13,00€/h

Objectifs

Le certificat complémentaire « plongée profonde et tutorat » atteste des compétences suivantes :

- Assurer la direction technique des activités de plongée subaquatique dans la zone des 40 à 60 mètres de profondeur sur le site de plongée subaquatique.
- Conduire l'animation, l'initiation, le perfectionnement en plongée subaquatique dans la zone des 40 à 60 mètres de profondeur.
- Assurer en situation le tutorat des stagiaires jusqu'au niveau III de la formation professionnelle en plongée subaquatique.

Méthodes mobilisées

- Assurer la direction technique des activités de plongée subaquatique dans la zone des 40 à 60 mètres de profondeur sur le site de plongée subaquatique.
- Prendre en charge des stagiaires et assurer les fonctions de tuteur.
- Conduire l'animation, l'initiation, le perfectionnement en plongée subaquatique dans la zone des 40 à 60 mètres de profondeur



Modalités d'évaluation

UC1 : Épreuve technique dans la zone des 50 mètres de profondeur suivie d'un entretien d'une durée de 30 minutes maximum qui portera principalement sur les choix effectués, l'organisation et la sécurité de la séance et la spécificité de l'enseignement

UC2 : Rédaction d'un document portant sur l'analyse d'une problématique liée au tutorat des stagiaires en plongée subaquatique suivie d'une soutenance orale par le candidat pendant une durée de 10 minutes au maximum suivie d'un entretien d'une durée de 20 minutes au maximum.

Délivrance du diplôme :

Par le délégué régional de la DRAJES de Bretagne après validation par le stagiaire des 2 unités capitalisables constitutives du diplôme

Contact

Coordonnatrice :
Alix Respinger

Chargée administrative :
Carole Goasdoué

 Référentiel

Taux de réussite

4 Apprenants 2022



100 %

Satisfaction des apprenants

Qualité global de la formation



Accessibilité

En cas de situation de handicap (reconnaissance MDPH facultative), vous pouvez demander l'étude un aménagement pour la formation auprès de notre référente handicap Cécile Durand (02 99 16 34 23)

Hébergement et restauration

Le site de Dinard dispose d'un hébergement et d'un self
Consulter la page Accueil : <https://www.sportbretagne.bzh/accueil/>

Code
ROME
1204

Forma-
code
15436

Code
RNCP
RS6087

Code
CPF
1308975

SPORT BRETAGNE

24, rue des Marettes - BP 90243 - 35802 DINARD Cedex
SIRET n°13001397200026 / UAI n°0352862W / Numéro de déclaration d'activité 53350885335
☎ 02 99 16 34 16 ✉ contact@sportbretagne.bzh

sportbretagne.bzh 